

**Propositions financières Budget Primitif 2013**

**Rapport n° CG/2012/126**

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'expliquer les demandes de crédits destinés à la politique mémorielle.

Ce rapport propose d'inscrire au budget primitif 2013 un crédit de 134 300 €.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PEP	Direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire	134 300 €
	<b>TOTAL</b>	<b>134 300 €</b>

**3241 – Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle**

Crédits proposés au BP 2013 : 70 000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 170 000 €

Par délibération en date du 25 juin 2012, le Conseil Général a approuvé la modification des statuts du Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle : la participation du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle est passée de 50% à 20%.

Un crédit d'un montant de 70 000 € est donc inscrit à ce titre au projet de budget 2013.

**3249 – Actions mémorielles**

Crédits proposés au BP 2013 : 64 300 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 110 000 €

Le projet mémoriel de recensement des victimes alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale ayant été transféré à la Région Alsace, les crédits inscrits au projet de budget 2013 visent principalement à :

- Soutenir la recherche historique grâce à un financement de travaux universitaires par le biais d'une dotation de 19 200 €. Par une délibération en date du 25 juin 2012, le Conseil Général a en effet approuvé l'extension du dispositif permettant d'accorder une aide financière à un ou des étudiants se lançant dans l'étude de sujets, non plus seulement relatifs au sort des Alsaciens durant la Seconde Guerre mondiale, mais plus généralement à l'histoire de l'Alsace.
- Financer l'aide aux associations d'anciens combattants bas-rhinois ainsi que les projets associatifs en lien avec la mémoire régionale (33 600 €).

Par ailleurs, le Département s'est engagé, par une délibération du 21 juillet 2008, à cofinancer à hauteur de 11 500 € annuels, avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, la fonction de Délégué à la Mémoire Régionale, chargé de piloter la politique mémorielle régionale pour le compte des trois collectivités.

### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3241	Mémorial Alsace Moselle	170 000,00 €	70 000,00 €
3249	Actions mémorielles	110 000,00 €	64 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve l'inscription des crédits relatifs à la politique mémorielle dans le Budget Primitif 2013.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL